

Paris, le 4 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutualité Française s'étonne de certaines préconisations de la note du Conseil d'analyse économique « refonder l'assurance maladie »

La note des membres du Conseil d'analyse économique présentée au Premier ministre le 6 mars, « Refonder l'assurance maladie », met en lumière un certain nombre d'axes d'amélioration du système de santé.

Le Conseil d'analyse économique pointe à juste titre le besoin d'un meilleur pilotage des dépenses de santé et préconise pour ce faire « une contractualisation [des complémentaires] avec les offreurs de soins ». « Cette préconisation va dans le sens des demandes répétées de la Mutualité Française » souligne Etienne Caniard.

En dénonçant la « liberté tarifaire » du secteur 2 et de « certains biens médicaux, notamment l'optique », comme source principale de l'aggravation du renoncement aux soins, les membres du Conseil d'analyse économique confortent également la Mutualité Française dans sa demande, récurrente, de mise en place d'une réelle maîtrise des tarifs.

Néanmoins Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, « s'étonne de plusieurs préconisations qui pourraient aggraver certains déséquilibres actuels du système de santé ».

En effet, les auteurs du rapport préconisent de couvrir à 100% les soins hospitaliers ce qui risque de générer « un appel d'air » vers les hôpitaux, coûteux et contraire à une bonne prise en charge des patients, alors même que l'ensemble des observateurs du système de santé s'accordent à dire :

- que la France se caractérise par un taux d'hospitalisation beaucoup plus important que celui existant au sein de pays comparables (30% d'hospitalisations en plus par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE) ;
- que l'offre de premier recours doit être développée en créant de véritables parcours de soins conformément aux objectifs définis par la Stratégie nationale de santé.

Enfin, souhaiter une concurrence accrue entre des complémentaires offrant des contrats au contenu administré offrirait peu d'intérêt, notamment parce qu'elle ne contribuerait ni à l'organisation du parcours de soins des patients, ni à la régulation de l'offre.

« C'est au contraire une meilleure organisation du marché des complémentaires, par le biais d'un contrat solidaire et responsable rénové vers laquelle les pouvoirs publics doivent tendre » indique Etienne Caniard appelant à « des propositions novatrices des pouvoirs publics sur la base d'un débat associant l'ensemble des acteurs ».

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.

Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé. La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr